

2013/5408 - Désignation d'un représentant à l'Ecole Centrale de Lyon (Direction des Assemblées)

M. LE MAIRE : la modification des statuts de l'Ecole Centrale de Lyon réserve 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants aux collectivités territoriales. Elle permet de faire entrer au Conseil d'administration : le Grand Lyon, la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Grenoble, la Ville d'Ecully, le Conseil général du Rhône.

Je vous propose la candidature de M. Jean-François Arrue pour siéger au Conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Lyon.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

(Abstention des Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et Apparentés.)

(Adopté.)